



VéLOOise : A l'attention de M. le commissaire enquêteur - Avis d'enquête publique - Chemin de Mello

À partir de Thierry Roch - VéLOOise <thierry.roch@velooise.fr>

Date Mar 08/04/2025 08:26

À Enquête Publique <enquete-publique@nogentsuroise.fr>

📎 1 pièce jointe (2 Mo)

2050407.Observations liées la désaffectation du chemin de Mello.pdf;

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez nos observations dans le document joint. Merci de bien vouloir en accuser bonne réception.

bien à vous

Thierry Roch

Président de l'association VéLOOise



Mobile : 06 29 43 71 31

Mail : contact@velooise.fr

Délégation départementale de l'AF3V - www.af3v.org

Membre de la FUB- www.fub.fr et de [l'Heureux Cyclage](http://lHeureuxCyclage)

Secrétariat : 41 Place du Général de Gaulle, 60100 Creil - Tél. : 03 44 60 11 63

<http://www.velooise.fr> <https://www.facebook.com/au5v.velooise/>

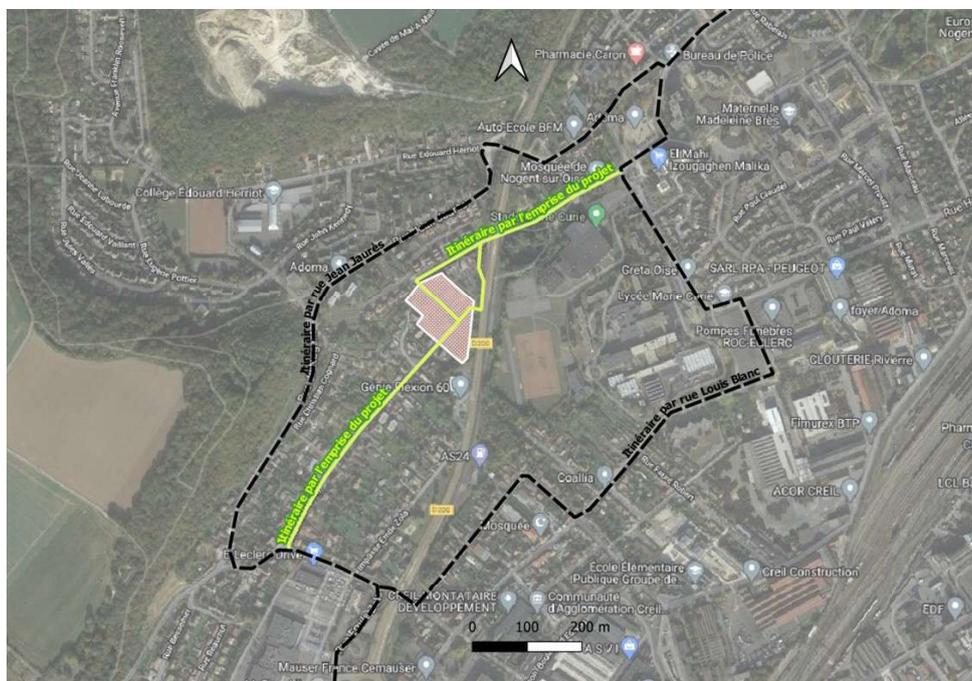
Creil le 07/04/2025

Observations liées à l'enquête publique sur la désaffectation et l'aliénation des derniers tronçons du « Chemin de Mello » à Nogent sur Oise.

Notre association déplore que le besoin quotidien de circuler des piétons et des cyclistes entre Nogent et Montataire soit si peu pris en compte dans le projet de construction de la future caserne des pompiers, projet que nous ne remettons pas en cause par ailleurs.

Lors de l'enquête publique de 2020, sur le rachat des parcelles, nous avons expliqué que les tronçons du chemin de Mello concernés étaient quotidiennement utilisés notamment pour rejoindre le collège Edouard Herriot et le lycée Marie Curie depuis le quartier de Gournay à Montataire et pour accéder au quartier des Marches de l'Oise, cinéma Pathé depuis Nogent sur Oise.

Les tronçons du « Chemin de Mello » sont toujours utilisés 5 ans après la disparition des jardiniers car ces tronçons (et les parcelles n°21 et n°555) représentent toujours des raccourcis très appréciés car sans les dénivelés de la rue Jean Jaurès ou de l'avenue Albert Jacquard (>14%) et sans le fort trafic motorisé de la rue Louis Blanc à Creil.



Contrairement à ce qui est écrit dans le 6^{ème} paragraphe de l'article 1 -Note explicative- du dossier, **il n'y a pas que les jardiniers qui utilisaient ces chemins car les passages sont quotidiens encore aujourd'hui.**

De plus la partie de RD200 qui borde l'une des extrémités du chemin de Mello n'est pas une route à accès réglementé, les piétons et les cyclistes y sont autorisés de circuler depuis toujours contrairement à ce qui est indiqué dans l'article 2 -Projet d'aliénation- du dossier.

Les barrières de chantier posées depuis plusieurs mois (visant à empêcher des incivilités (?)) n'ont d'ailleurs pas ralenti la circulation des piétons et les traces de contournements fréquents des barrières sont visibles du côté de la rue de Gournay à Montataire (parcelles n°21 et n°555) et celles positionnées avenue Albert Jacquard ont été détériorées à deux reprises pour pouvoir conserver l'accès au chemin qui avait été complètement obturé.



Photo 1 : Le 18/03/25 La barrière est une nouvelle fois mise à terre pour pouvoir passer avenue Albert Jacquard.



Photo 2 : Le 07/04/25 Cinq ans après les derniers jardiniers les traces du passage quotidien des personnes sont visibles

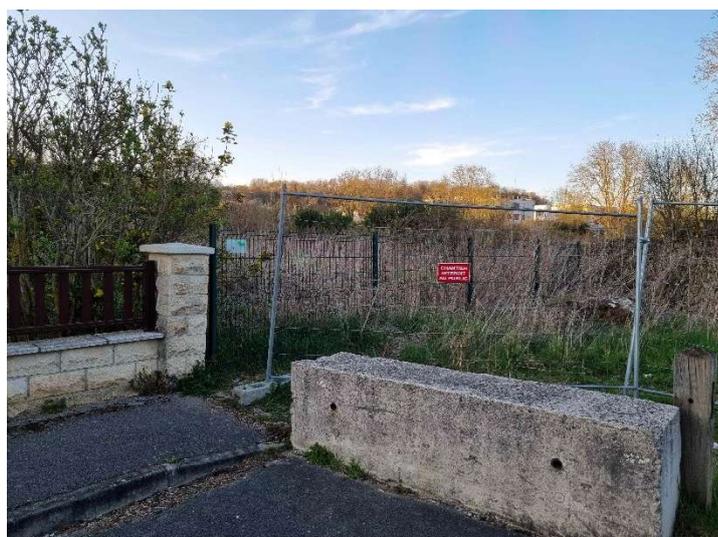


Photo 3 : Le 31/03/25 Extrémité de la rue de Gournay à Montataire, les piétons contournent par la gauche la barrière de chantier.



Photo 4 : Le 31/03/25 Traces du contournement par la gauche de la barrière.

Aussi nous réitérons notre demande **pour que soit maintenue une continuité en mobilité active entre l'avenue Albert Jacquard et la rue de Gournay de Montataire pour :**

- **Désenclaver le quartier de l'avenue Albert Jacquard** qui est en impasse pour les modes motorisés et les modes actifs à son extrémité nord en plus d'avoir un fort dénivelé (>14%) rédhibitoire pour un passage à vélo.
- **Canaliser les mobilités actives sur un aménagement sécurisé** et éviter que certains déplacements piétons entre Nogent et Montataire ne s'effectuent en traversant la RD200 au sud du pont de l'avenue Albert Jacquard pour rejoindre l'impasse Émile Zola, parallèle, plus au sud, de la rue de Gournay.
- Canaliser les déplacements piétons actuels qui s'effectuent sur l'accotement de la RD200 sur un aménagement sécurisé à distance et en contre bas de celle-ci. Si rien n'est prévu ce sont tous les déplacements actuellement effectués sur l'emprise du projet qui s'effectueront sur l'accotement
- **Faciliter l'accès des commerces du centre-ville des Trois Rois de Nogent**, dont la poste, les pharmacies, depuis le quartier de Gournay.
- Faciliter et sécuriser l'accès depuis Nogent, autrement qu'en voiture, à Montataire et notamment au cinéma Pathé, au restaurant Mac Donald ou aux Marches de l'Oise, pour nos jeunes pour leurs loisirs ou effectuer des stages c'est important.
- **Permettre aux collégiens et lycéens du quartier de Gournay de Montataire de rejoindre, comme actuellement facilement, à pied ou à vélo le collège Édouard Herriot et le lycée Marie Curie.**
- Permettre au personnel du futur centre d'incendie d'accéder depuis Nogent ou Montataire à vélo ou à pied facilement.
- Assurer la **continuité de la transversalité en modes actifs entre la rue Jean Jaurès et Montataire**. Cette transversalité a été initiée par une sente aménagée entre la rue Jean Jaurès et l'avenue Albert Jacquard lors de l'aménagement de celle-ci.

Nous demandons que soit prise en compte, dans le dossier d'implantation de ce projet de future caserne de pompiers, l'étude de la réalisation d'une continuité de circulation pour les piétons et les cyclistes entre l'avenue Albert Jacquard à Nogent sur Oise et la rue de Gournay à Montataire.

Nous proposons une possibilité de continuité de circulation par un itinéraire en limite externe à l'Est du projet d'implantation et passant pour rejoindre la rue de Gournay sur la zone paysagère prévue au Sud :



Cet itinéraire pourrait se matérialiser par une voie verte ou une sente dans l'espace vide et plat de largeur importante situé en contrebas de la voie RD200 (photo n°10) :



Conclusion :

Nous demandons que le rapport d'enquête émette des réserves sur le fait de l'**absence de prise en compte de l'existence et de la nature des circulations actuelles de piétons et de cyclistes sur les tronçons du chemin de Mello** visés par le dossier de désaffectation et d'aliénation. Le dossier se contente d'expliquer que seule la desserte des jardins justifiait l'existence encore récente des deux tronçons de chemin et laisse penser que les seuls passages sur ce chemin sont aujourd'hui le fait de personnes mal intentionnées pour en justifier la fermeture par des barrières de chantier.

Nous comprenons que la fermeture des parcelles n°21 et n°555 va interrompre l'utilisation actuelle des derniers tronçons du chemin de Mello mais **nous ne pouvons nous résoudre au fait qu'aucune alternative de cheminement périphérique à l'emprise du projet de caserne n'ait été proposée**. Cette lacune ne fera qu'accroître le cloisonnement entre les quartiers de l'Agglomération à l'œuvre depuis la création des voies D200 et 1016. Il est regrettable de se féliciter d'aménager des « corridors verts » pour favoriser la libre circulation de la biodiversité en milieu urbain et par ailleurs **empêcher les citoyens, jeunes et moins jeunes, de se déplacer librement et simplement par leurs propres moyens sans recourir systématiquement aux modes motorisés**.

Le 31 mars 1996 l'industrie de l'automobile a laissé tomber les citoyens de l'Agglomération, il serait grand temps, qu'à notre tour on laisse tomber l'automobile pour enfin avancer !

Merci.

Thierry ROCH
Président de Vélooise